

**Elections 2017 : les trois mesures phares de GNIAC**

*Le réseau GNIAC (Groupement National des Initiatives et des Acteurs Citoyens) qui regroupe près de 500 acteurs citoyens d’horizons divers (entrepreneurs, acteurs de l’économie sociale, fonctionnaires, journalistes …) engagés à titre personnel pour le développement des territoires et les projets solidaires, a décidé d’apporter sa contribution aux débats en vue des élections présidentielles et législatives à venir, en avançant des propositions sur deux thèmes complémentaires : le mode de construction des politiques publiques et le soutien aux initiatives et innovations sociales/sociétales.*

**Mesure 1- Pause normative d’un an : ne légiférer que pour simplifier, optimiser l’existant**

Pourquoi ?

* Le trop plein de normes et de règlements étouffe les initiatives
* Les potentialités des dispositifs, lois ou règlements sont largement sous utilisés : beaucoup de mesures, d’éléments de souplesse, de possibilités de dérogation ne sont quasiment pas utilisés, mal connus ou seulement de quelques spécialistes
* Les capacités créatives et les compétences des citoyens, entrepreneurs, agents publics sont sous-exploitées
* De multiples initiatives inventent chaque jour des solutions en utilisant astucieusement les mesures, dispositifs et financements existants

 Le principe

 **Utilisons pleinement et évaluons ce qui existe, plutôt que de s’essouffler à faire passer de nouveaux textes ou à inventer la nième réforme, le nième « plan pour l’emploi »  ou autre.**

**Mesure 2- Créer un « fonds citoyen » doté d’un milliard d’euros pour expérimenter et déployer les meilleures initiatives**

Pourquoi ?

Les initiatives utiles, qui montrent le chemin, qui ont fait la preuve de leur efficacité peinent à se déployer, à changer d’échelle, par manque de moyens, de volonté politique ou d’organisation adaptée (ce n’est pas dans l’ADN de l’Administration …)

 Comment ?

Le  fond citoyen, alimenté par des fonds publics et privés, par exemple sous la forme d’une fondationgéréeconjointement par l’Etat et la société civile serait chargée :

 -du repérage, de l’analyse et du déploiement des meilleures solutions, déjà expérimentées. Il financerait le développement et l’ingénierie d’accompagnement, permettant enfin le « passage à l’échelle » d’une centaine d’initiatives qui ont fait leur preuve

 - de soutenir l’expérimentation d’initiatives nouvelles répondant à des besoins sociaux prioritaires (emploi, logement, éducation, santé…) et le regroupement d’initiatives par thèmes et/ou territoires (« bouquets de solutions)

Le fonds se déclinerait sous forme de fonds territoriaux (niveau département ou métropole) pour être au plus près des utilisateurs, lesquels seraient associés à leur gouvernance.

**Mesure 3- Affecter sur les territoires un tiers des fonctionnaires d’administration centrale**

Pourquoi ?

* Il y a trop de fonctionnaires dans les ministères et agences parisiennes et pas assez sur le terrain
* Pour que les politiques publiques s’inspirent davantage des initiatives de terrain et pour accompagner le développement de celles-ci, il faut mettre beaucoup plus de fonctionnaires sur les territoires

La mesure : affecter 50 000 agents publics centraux dans les entités régionales, départementales et locales en appui aux initiatives (et non pour réglementer ou contrôler)

**En complément et appui de cette mesure**:

* ***3 bis*** : organiser un « mécénat de compétences fonctionnaires », à l’instar de ce qui existe dans le privé : possibilité pour des agents publics volontaires d’être mis gracieusement à disposition des structures de l’économie sociale et solidaire. Seraient prioritairement ciblés les cadres temporairement sans affectation ou sous-utilisés pour diverses raisons (restructuration, changements politiques, en attente d’affectation, pré retraités…)
* ***3 ter*** : rendre obligatoire des stages dans les structures de l’ESS dans le cursus des écoles de formation de fonctionnaires (ENA, Polytechnique, INET, IRA…)